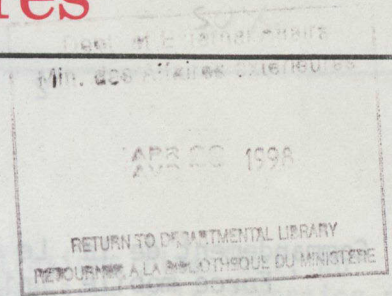




# Pages documentaires

DOC  
CA1  
EA9  
R128  
FRE  
déc. 1973

N° 128  
(Révisé en décembre 1973)



## LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

(Rédigé aux Services d'information du ministère de la Défense nationale, Ottawa)

Le ministère de la Défense nationale a été créé en 1922 aux termes de la Loi sur la défense nationale.

Le ministre de la Défense nationale est chargé de l'ensemble des questions touchant la défense du Canada, les Forces armées canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense et la société Construction de défense (1951) Limitée. Il est également chargé de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada et de certains autres moyens d'urgence dans le domaine du secteur public. Il doit présenter en outre devant le Cabinet les questions importantes en matière de politique de défense.

### Forces armées canadiennes

Le Chef de l'état-major de la Défense assume la gestion des Forces armées canadiennes et doit maintenir une force militaire bien entraînée pour répondre aux objectifs en matière de défense. En sa qualité de représentant militaire du Canada auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Chef d'état-major de la Défense doit par ailleurs agir à titre consultatif à l'égard de toute question militaire qui touche l'OTAN, à titre de conseiller militaire auprès du gouvernement et des délégations canadiennes au sein de cet organisme.

L'organisation actuelle des Forces canadiennes découle de l'intégration et de l'unification ultérieure des trois Armes. Avant 1964, les forces de défense du Canada se conformaient à la structure classique englobant trois services distincts: les forces navales, terrestres et aériennes. En 1965-1966, une structure intégrée de commandement pour les forces en campagne a été établie, remplaçant les quatre commandements régionaux de l'Armée, les deux commandements régionaux de la Marine et les cinq commandements de l'Aviation par cinq grands commandements fonctionnels. Toutes les forces affectées à une mission déterminée sont, dans cette nouvelle structure, placées sous la direction d'un commandant unique, qui dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions.

Les Forces canadiennes sont actuellement regroupées sous un quartier général et six commandements principaux qui relèvent du Chef de l'état-major de la Défense.

- Commandement de la Force mobile Le rôle du Commandement de la Force mobile consiste à fournir des unités militaires, y compris l'appui aérien tactique, pour la protection du territoire canadien; à maintenir au Canada des formations de combat prêtes à entrer en action pour répondre à des engagements outre-mer; enfin, à appuyer les opérations de maintien de la paix décrétées par les Nations Unies ou autres opérations du même genre.
- La Milice, élément Terre de réserve et la Réserve aérienne, assurant le transport d'appui aérien tactique léger, sont placées sous la direction et le contrôle de ce Commandement, dont le quartier général est à St-Hubert (Québec).
- Commandement maritime Toutes les Forces maritimes canadiennes, tant navales qu'aéronavales, relèvent du commandant du Commandement maritime, dont le quartier général est à Halifax. Le commandant adjoint dirige les Forces maritimes du Pacifique à partir du quartier général d'Esquimalt, en Colombie-Britannique. Le rôle du Commandement maritime consiste à défendre le Canada contre toute attaque navale et à appuyer les mesures de protection de la souveraineté canadienne.
- La Réserve navale permet d'augmenter rapidement les effectifs de la Flotte en cas d'urgence.
- Commandement de la Défense aérienne Ce Commandement, dont le quartier général est à North Bay (Ontario), est l'élément canadien de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), assurée de concert avec les États-Unis; il est également chargé de protéger la souveraineté aérienne du Canada. Le CODAIR dispose de trois escadrons d'interception, d'un centre souterrain de contrôle SAGE, de deux systèmes auxiliaires de contrôle des interceptions (BUIC) et de deux lignes de radar transcontinentales.
- Commandement du Transport aérien Ce Commandement, dont le quartier général est à Trenton (Ontario), a pour rôle essentiel d'assurer efficacement le transport aérien en fonction des exigences de défense du Canada. Il offre aussi des services de recherche et de sauvetage aériens et coordonne les opérations de recherche et de sauvetage en mer, dans les secteurs qui relèvent de la responsabilité du Canada.
- Commandement de l'Instruction Le Commandement de l'Instruction met au point et dirige l'instruction des recrues des trois éléments et la formation individuelle pour toutes les spécialités et tous les métiers communs à plusieurs commandements. Son quartier général est situé à Winnipeg (Manitoba); pour l'instruction des francophones, un bureau régional est ouvert à Québec.



Commandement des  
Communications

Ce Commandement dirige toutes les installations fixes qui, au Canada, assurent les communications nécessaires à la direction des Forces canadiennes; il assure aussi un réseau de communications destiné aux pouvoirs publics fédéraux et provinciaux en cas d'urgence nationale. Le quartier général de ce Commandement est à Ottawa.

Forces canadiennes de  
la région du Nord

La région du Nord, avec son quartier général à Yellowknife (Territoire du Nord-Ouest) et un détachement à Whitehorse (Yukon) est la plus vaste des étendues géographiques des six régions militaires du Canada. Elle comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, y compris les îles de la baie d'Hudson, de la baie James et de l'Archipel arctique, et s'étend jusqu'au Pôle nord. Elle couvre une étendue de plus d'un million et demi de milles carrés, soit 40 pour 100 de la superficie du Canada. Le Commandant de la région du Nord assume la responsabilité des questions militaires régionales, et se charge de la coordination et du soutien des activités des forces déployées dans ce secteur septentrional. Les Forces canadiennes du Nord sont tenues d'apporter leur appui aux pouvoirs civils en maintenant l'ordre, de contribuer à l'expansion du Nord et d'assurer la sécurité du Canada.

Forces canadiennes  
en Europe

Les militaires canadiens affectés en Europe pour appuyer l'OTAN sont placés sous l'autorité des Forces canadiennes en Europe. Ces forces, stationnées dans la région de la Forêt noire, à Lahr et à Baden-Solingen, dans le sud de l'Allemagne, sont placées sous la direction d'un seul commandant des Forces canadiennes en Europe. Elles sont constituées de l'élément Terre (4e groupement tactique mécanisé) et de l'élément Air (1er groupe aérien canadien) qui comprend trois escadrons classiques d'attaque, dotés d'appareils CF-104.

Maintien de la paix et  
surveillance de la trêve

Un aspect important de la politique étrangère et de défense du Canada réside dans son assistance au maintien de la paix et dans les opérations de surveillance de la trêve, notamment celles menées sous les auspices des Nations Unies.

Quelque 1,100 militaires servent dans la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, ce qui représente la contribution la plus importante du Canada envers cette Organisation.

En 1973, le Canada a détaché un contingent d'environ 250 militaires auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, pour une période de six mois. Ils ont été chargés d'observer et d'étudier l'application du cessez-le-feu.



Depuis mars 1964, des troupes canadiennes ont été affectées à la Force des Nations Unies à Chypre, où elles ont été dépêchées à la suite d'une guerre intestine dans l'île.

Étant donné que le succès de telles opérations peut dépendre de la rapidité d'exécution des missions, les Forces canadiennes maintiennent un certain contingent en état d'alerte aux fins d'intervention immédiate.

#### Programmes d'assistance militaire

Le Canada prête assistance à de nombreuses nations membres du Commonwealth et pays ne faisant pas partie de l'OTAN, en mettant à leur disposition des équipes d'instruction militaire ou en assurant au Canada la formation de petits groupes de représentants de leur armée; c'est ainsi que des militaires de pays en voie de développement tels que la Barbade, le Cameroun, la Jamaïque, le Kenya, la Malaisie, le Nigéria, Singapour et la Zambie sont formés au Canada, et que des équipes sont dépêchées au Ghana et en Tanzanie.

Le Canada offre, aux frais des intéressés, l'usage d'installations d'entraînement à certains pays membres de l'OTAN, aux termes de la Loi sur les forces étrangères présentes au Canada et de la Convention sur le statut des Forces (de l'OTAN).

En vertu des dispositions de l'accord de dix ans signé en 1971, l'entraînement de troupes britanniques s'effectue au Canada, aux frais de la Grande-Bretagne, sur des terrains de manoeuvre sous commandement et surveillance des Forces canadiennes.

Les troupes motorisées de la République fédérale d'Allemagne, aux termes d'un accord analogue de dix ans conclu en 1973, commenceront leur entraînement au Canada en mai 1974.

Depuis plusieurs années, le Canada assure la formation de pilotes de pays membres de l'OTAN, dans les établissements du ministère de la Défense; dans le cadre de ce programme, des pilotes sont venus au cours de ces dernières années du Danemark, d'Allemagne, de Norvège et des Pays-Bas. Cet entraînement se poursuit, et les pilotes des Pays-Bas y participent actuellement dans le cadre d'un accord bilatéral de quatre ans avec le Canada.

RP/A

DOCS  
CA1 EA9 R128 FRE  
déc. 1973  
Canada. Ministère de la défense  
nationale  
Le Ministère de la défense  
nationale  
53495360 .B2145876